

Le 3 mai dernier, s'est tenue, au Conseil régional, à Paris, la journée régionale sur les jardins d'insertion, organisée par le Collectif « Jardins d'Insertion en Ile-de-France » regroupant la FNARS Ile-de-France (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale), Graine de Jardins, le Réseau Cocagne et Chantier école Ile-de-France. Cette journée a été l'occasion de présenter les résultats de l'étude régionale sur ces jardins fertiles en réinsertion économique et sociale.

REINSERTION : UN TERRAIN A CULTIVER !

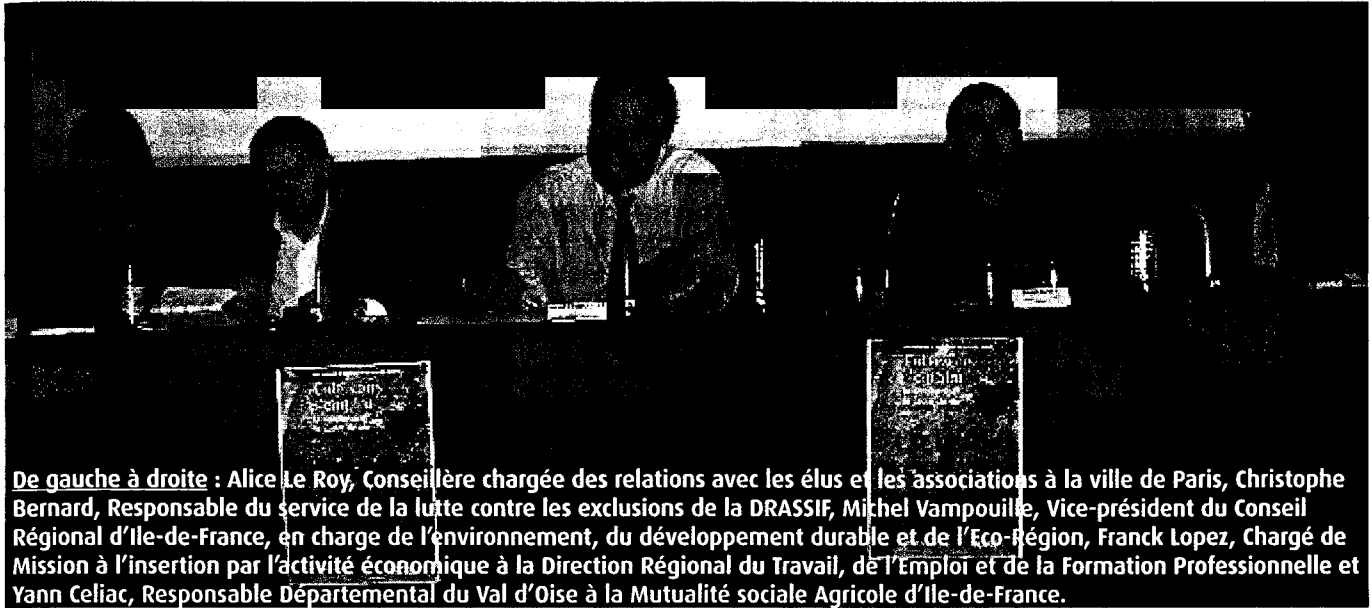
*Jardins d'insertion :
Une culture du lien social
et professionnel !*

La solidarité, pour être efficace, doit rendre à l'homme sa dignité ! Plutôt que de faire don de quelques pièces de monnaie, certains préfèrent offrir un billet... retour pour la vie en collectivité. C'est justement l'objet d'initiatives comme celles menées par les membres du Collectif « Jardins d'Insertion en Ile-de-France » afin de favoriser le retour à l'emploi ou à la vie sociale de personnes en grande difficulté. Ce collectif, qui s'est constitué en 2002 à l'initiative de la FNARS Ile-de-France, a pour objet la promotion de deux types de jardins d'insertion : les jardins d'insertion sociale, et les jardins d'insertion par l'activité économique. Dans le premier cas, ce sont des parcelles collectives organisées sous la forme d'ateliers de remobilisation. Les participants sont des bénéficiaires de minima sociaux qui viennent pour s'initier aux pratiques du jardinage et pour rencontrer d'autres personnes. Leur production est autoconsommée ou donnée à des associations caritatives. Les jardins d'insertion par l'activité économique, quant à eux, sont proposés à des personnes déjà prêtes à exercer une activité professionnelle sous la forme d'un chantier d'insertion. Les participants sont salariés sous contrat aidé et travaillent, pour la plupart, comme maraîchers afin de commercialiser leur production. Les centres d'aide par le travail, ayant une activité agricole, sont pris en compte dans le recensement des jardins franciliens. Aujourd'hui, l'Ile-de-France compte 13 jardins d'in-

sertion par l'activité économique, 2 centres d'aide par le travail, ayant une activité agricole, 10 jardins d'insertion sociale et 2 groupes de jardins familiaux, ayant des parcelles pour des personnes en difficulté. Le Val d'Oise demeure le département qui en regroupe le plus. Les besoins de financements et de formations des techniciens restent importants. Les membres du collectif, en charge de ces projets, ont profité de ce colloque pour rappeler la nécessité du soutien des pouvoirs publics pour espérer un développement pérenne des jardins d'insertion sur le territoire francilien.

***Pas de plantations
sans implantations !***

Les acteurs des jardins d'insertion d'Ile-de-France sont nombreux. Les associations en sont les initiateurs à 69%. Interviennent ensuite les municipalités (12,5 %) ; sans oublier les bailleurs sociaux (aux alentours de 6 %). Le PADES (Programme d'Autoproduction et de Développement Social), association d'utilité sociale, participe à l'aventure puisqu'elle favorise l'émergence des jardins de développement social (parcelles cultivables implantées à proximité du lieu d'habitation). Guy Roustang, sociologue travaillant au sein de l'association, a expliqué, lors de ce colloque, tous les bienfaits de l'insertion par l'autoproduction : « *le faire soi-même n'est pas encore reconnu, or c'est un chemin vers l'emploi. Elle doit être encouragée. Elle permet de mieux vivre. Elle a une valeur en elle-même et le rôle du PADES est de repérer ceux qui sont dans l'action et de les légiti-*



De gauche à droite : Alice Le Roy, Conseillère chargée des relations avec les élus et les associations à la ville de Paris, Christophe Bernard, Responsable du service de la lutte contre les exclusions de la DRASSIF, Michel Vampouille, Vice-président du Conseil Régional d'Ile-de-France, en charge de l'environnement, du développement durable et de l'Eco-Région, Franck Lopez, Chargé de Mission à l'insertion par l'activité économique à la Direction Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et Yann Celiac, Responsable Départemental du Val d'Oise à la Mutualité sociale Agricole d'Ile-de-France.

mer pour qu'ils aient moins de difficultés dans leur dialogue avec les institutions ». Pour Guy Roustang, les jardins d'insertion incitent les personnes en difficulté à cultiver le « faire soi-même » ; ce qui leur permet de retrouver une certaine dignité et un minimum de confiance pour gérer les démarches administratives que suscite une recherche d'emploi. La plupart de ces initiatives interviennent dans le cadre du Plan de cohésion sociale, cher à Jean-Louis Borloo. La loi reconnaît enfin les ateliers et les chantiers d'insertion à travers l'article L.322-4-16-8 du Code du travail qui les définit. Les jardins d'insertion par l'activité économique peuvent en effet bénéficier de contrats aidés (CA : Contrats d'Avenir, CAE : Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi) et l'Etat favorise par ailleurs l'accompagnement par une aide spécifique destinée à favoriser l'accompagnement dans les structures. Son montant global serait fixé à hauteur de 24 millions d'euros et ce, pour une durée de cinq ans. De même, le plan d'action régional d'égalité des chances soutient des directions départementales de travail pour les jardins d'insertion. Si les financements

nationaux et locaux font figure d'engrais efficace pour faire pousser les jardins d'insertion en Ile-de-France, il n'en est pas de même pour le Fonds Social Européen, dont l'enveloppe se réduit de plus en plus à peau de chagrin. Cette réalité contribue à l'inquiétude grandissante des initiateurs des jardins d'insertion et a été au centre des discussions de la table ronde finale.

Une récolte abondante pour les collectivités !

« On ne récolte que ce que l'on sème » ! Les membres du collectif « jardins d'insertion en Ile-de-France » le savent bien. Leur travail consiste à convaincre les financeurs et les instances territoriales de la viabilité de leur projet afin que leurs jardins ne deviennent pas des « jachères sociales » dont personne ne souhaite s'occuper. Les plus-values pour les collectivités ne sont pas négligeables : ces espaces agricoles constituent un outil du développement durable. Ils mêlent, le social, l'emploi et l'environnement. Ils bénéficient d'un impact considérable sur le développement local, tant

sur l'économie que sur la politique de la Ville. Des emplois sont créés, ainsi que des partenariats avec des entreprises. Ils ont un rôle dans la restructuration des quartiers et ils valorisent les territoires en relégation. Nombreux sont les avantages environnementaux et patrimoniaux : Les jardins améliorent le cadre de vie (59 % d'entre eux sont implantés sur d'anciens terrains vagues parsemés d'immondices), ils apportent des coins de verdure aux pieds des cités noyées dans le béton et ils permettent, surtout, le maintien du paysage agricole et patrimonial d'Ile-de-France, en contribuant à la sauvegarde de l'agriculture péri et intra urbaine. Malgré cela, le développement de ces parcelles n'a encore rien d'exponentiel, faute de moyens techniques et financiers.

Des pensées qui fleurissent !

Ensemble on est plus fort ! Pour convaincre les institutions et trouver des financements supplémentaires, tous les acteurs mettent en commun leurs pensées. Parmi les solutions envisagées, on relève les aides régio-



nales ou encore le développement des circuits courts. La création et la consolidation des liens avec certaines organisations agricoles font partie, également, des priorités. 5 jardins d'insertion se sont liés ou travaillent avec la Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France, 4 structures portant des jardins d'insertion adhèrent au GAB Ile-de-France (Groupement des

perchés », destiné à faire valoir les vertus des jardins d'insertion auprès du public venu au colloque. Ce documentaire d'une cinquantaine de minutes, co-réalisé avec des personnes en insertion, présente le collectif régional et fait le tour des jardins franciliens. Les interviews des responsables, mais aussi des participants ont démontré l'efficacité d'une

telle entreprise. Gageons que ces efforts de communications ne resteront pas vains... ■

Pour plus d'informations :

Contactez Yann Besse :

FNARS Ile-de-France

10/18 rue des Terres au Curé

750013 Paris

Tél: 01 45 15 80 10 - Fax: 01 45 15 80 19

fnarsidf.jardins@wanadoo.fr



La FNARS d'Ile-de-France présente ses actions en matière de réinsertion.

Agriculteurs Biologiques) et le Collectif (la FNARS Ile-de-France, Graine de Jardins, le Réseau Cocagne et Chantier Ecole Ile-de-France) travaille actuellement à la réactualisation d'une charte de partenariat avec le GAB. On observe aussi des alliances avec des agriculteurs locaux. Beaucoup utilisent les jardins d'insertion comme « cabinet de recrutement ». Beaucoup ont déjà proposé à des travailleurs en insertion des contrats à durée déterminée. Pour être soutenus, les jardins d'insertion avaient besoin d'être connus. Pour ce faire, le collectif a produit un DVD, réalisé par l'association « Sur un arbre

La formation continue... pendant les vacances !

La curiosité intellectuelle, même en vacances, reste toujours en éveil ! La préfecture de la région Ile-de-France, organise, comme chaque année, à cette période, l'opération « Ecole ouverte en Ile-de-France ». Cette initiative, réalisée en partenariat avec les rectorats des académies de Paris, Versailles, Créteil et les chefs d'établissement volontaires, permet à plusieurs milliers de jeunes de suivre, pendant les vacances scolaires, des activités éducatives, culturelles et sportives. Cette année, les partenariats se sont renforcés au niveau régional. Le concours des sapeurs pompiers de Paris et des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), aidés par de nombreux partenaires, a permis la pérennisation d'actions éducatives. Au total, plus de 100 collèges et lycées participent à l'opération. ■